



Mairie d'AUBY
Avenant 1 Exploitation chauffage
Décision n° 2022/110/MP

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la décision directe 1.1.1.DEC _ 20220818 _ AL _ CC _ ATTRIBUTION _ EXPLOITATION_DE_CHAUFFAGE attribuant le marché d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation et de mesures de la qualité d'air à la société DALKIA pour un montant de 5 357 122.90 € HT.

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications au marché ayant pour objet :

- D'assurer les prestations quotidiennes de nettoyage des plages, du nettoyage des bassins.
- D'intégrer au marché une prestation appelée P1/3 - CP (compteur) correspondant à une refacturation à l'identique (sans engagement) de la part molécule du volume gaz consommée par le bâtiment Beauséjour - CCAS.

Considérant l'avenant entraîne une incidence financière d'un montant de 743 267.52 € HT représentant une augmentation de 13.87%.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 31 Octobre 2022 quant à l'acceptation de cet avenant.

Le Maire,

Décide,

1/ De conclure l'avenant 1 présenté ci-dessus

2/ Que le nouveau montant du marché est de 6 100 390,42 € HT

AUBY, le 06/11/2022
Christophe CHARLES
Maire
Christophe Charles